

## Contexte de l'étude de cas

### Le fleuve Cauro et la coopération transfrontière entre l'État d'Ara et l'État de Bora

#### Situation géographique et socio-économique des États d'Ara et de Bora et utilisations du fleuve Cauro

Ara et Bora se partagent le fleuve Cauro. Le potentiel hydroélectrique total du fleuve Cauro est estimé à 4975 MW. À l'heure actuelle, seuls 20 % environ du potentiel hydroélectrique total estimé du fleuve sont utilisés. Ce résultat est le fruit de la construction d'un barrage hydroélectrique de 995 MW sur un affluent du fleuve Cauro à Bora.

Le fleuve Cauro et ses affluents ont toujours joué un rôle économique et social important pour les deux États riverains. Cependant, en raison de situations politiques et économiques différentes, Bora a exploité le potentiel du fleuve Cauro plus efficacement qu'Ara. À Ara, les eaux du fleuve Cauro sont utilisées essentiellement à des fins de subsistance. Depuis peu, Ara a recours à l'exploitation du bois dans certaines parties du bassin pour accroître ses revenus. Bora, en revanche, utilise largement les eaux du fleuve Cauro à des fins diverses, notamment pour l'agriculture commerciale, la pêche, l'industrie, l'approvisionnement en eau domestique, le tourisme et la production d'énergie hydroélectrique. Les améliorations apportées au chenal de navigation du fleuve Cauro ont permis à ce dernier de devenir une importante artère commerciale qui relie l'État enclavé d'Ara aux ports côtiers de Bora.

#### Nouveaux projets menés par l'État d'Ara sur le fleuve Cauro

La croissance démographique de la région devrait entraîner une augmentation notable de la demande en eau dans le fleuve Cauro. L'État d'Ara développe actuellement de nouveaux systèmes d'irrigation afin de répondre à la pénurie alimentaire anticipée. Outre ses projets relatifs à l'irrigation, l'État d'Ara prévoit de construire un barrage sur un affluent du fleuve Cauro afin de produire de l'énergie hydroélectrique (voir la carte ci-dessous). Environ 60 % de l'électricité produite par le projet sera exportée, tandis que le reste sera utilisé par les États d'Ara et de Bora. Le barrage profitera aux deux États riverains, grâce à la production d'énergie, à l'irrigation et à la régulation du débit en aval, ainsi qu'au contrôle des sédiments. L'État d'Ara soutient que ces avantages contribueront à atténuer les effets négatifs en aval, tels que les inondations et les sécheresses. En outre, Ara considère ce projet comme le premier d'une série de projets visant à exploiter le potentiel hydroélectrique du fleuve Cauro.

#### Positions d'Ara et de Bora concernant les nouveaux projets menés par Ara sur le fleuve Cauro

L'État de Bora insiste sur le fait que les projets menés par l'État d'Ara ne doivent pas être réalisés sans son consentement. En réponse, Ara affirme que ses plans de développement socio-économique n'auront pas d'impact transfrontière sur la quantité et la qualité du fleuve Cauro. L'État d'Ara affirme également son droit à une utilisation équitable et raisonnable des eaux du fleuve. L'État de Bora a développé son agriculture plus tôt que l'État d'Ara et affirme que son utilisation des ressources en eau en tant qu'« utilisation pré-existante » doit être prioritaire sur toute utilisation prévue ou future par l'État d'Ara.

L'État de Bora compte sur les eaux du fleuve Cauro pour réalimenter les zones humides et les aquifères. L'État de Bora attribue la fréquence et l'intensité croissantes des inondations à la fois aux utilisations par l'État d'Ara et aux effets du changement climatique. Les nouveaux projets menés par l'État d'Ara ont des répercussions importantes sur les utilisations agricoles et industrielles à Bora et pourraient également affecter l'approvisionnement en eau potable de sa capitale. L'État de Bora affirme également que les pratiques de gestion des terres dans l'État d'Ara, telles que la déforestation et le surpâturage, sont la cause principale de l'augmentation des inondations et des sécheresses. À ce jour, aucune étude n'a été entreprise en collaboration entre Ara et Bora sur cette question.

### **La procédure d'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE)**

L'État d'Ara a réussi à obtenir des financements privés pour la construction et l'exploitation de ses projets d'irrigation et de développement hydroélectrique. En 2018, Ara a réalisé une étude de faisabilité sur la centrale hydroélectrique, suivie d'une évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE). L'EIE a été achevée en février 2020 et approuvée par l'autorité environnementale de l'État d'Ara en septembre 2020. Dans le cadre de l'EIE, une série de consultations des parties prenantes a été menée, notamment avec la population potentiellement affectée dans l'État d'Ara. L'État d'Ara a communiqué l'EIE à l'État de Bora et l'a invité à faire part de ses commentaires. Cependant, l'État de Bora est inquiet car il semble que les deux projets d'irrigation et d'hydroélectricité soient déjà en cours. Selon un article récent, l'État d'Ara a déjà commencé à déblayer le terrain et à améliorer l'infrastructure routière autour du site de la centrale hydroélectrique.

### **Accords juridiquement contraignants entre Ara et Bora et négociations en cours**

Les États d'Ara et de Bora sont parties à la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (Convention sur les cours d'eau de 1997), la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau de 1992), et la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale de 1971.

Depuis 2010, les deux États ont entamé des négociations en vue de rédiger un accord qui servirait de référence pour la poursuite de leur coopération sur le fleuve Cauro.

